

Votants : 83
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 4 mars 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 15 mars 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 14 mars 2016

ETUDES ET CONDUITE D'OPERATION/CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL - REQUALIFICATION ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET AUTRES DU BATIMENT B DE DU GUESCLIN - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE - CONCOURS MAITRISE D'OEUVRE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Luc DELAGARDE, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Simon LAPLACE, Gérard EPOULET à Nathalie SEGUIN, Jean-Martial FREDON à Rabah LAICHOIR, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Florent JARRIAULT à Dany MICHAUD, Elmano MARTINS à Florent SIMMONET, Marcel MOINARD à Robert GOUSSEAU, René PACAULT à Jacques BILLY, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Claude ROULLEAU à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Monique JOHNSON

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIIN par Anne-Marie PROUST, Jean-Claude FRADIN par Dominique MARQUIS

Titulaires absents :

Jean BOULAIS, Alain GRIPPON, Gérard LABORDERIE, Michel PAILLEY

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Véronique HENIN-FERRER, Florent JARRIAULT, Elmano MARTINS, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, René PACAULT, Sebastien PARTHENAY, Claude ROULLEAU, Elodie TRUONG

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 14 MARS 2016

ETUDES ET CONDUITE D'OPERATION/CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL - REQUALIFICATION ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET AUTRES DU BATIMENT B DE DU GUESCLIN - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE - CONCOURS MAITRISE D'OEUVRE

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le site Tolbecque s'inscrit dans un contexte relativement structuré et riche de nombreuses activités relevant de l'Agglomération mais aussi de la Ville de Niort.

Le bâtiment B objet du programme de réhabilitation accueille le conservatoire de musique et danse. Plus de 750 élèves fréquentent cet établissement. Ce bâtiment doit faire l'objet d'une requalification et restructuration afin de répondre aux normes en vigueur comme établissement recevant du public. La réhabilitation comporte également la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage a été recruté, plusieurs scénarii ont été étudiés et présentés.

Le scénario retenu a été complété afin d'élaborer un programme détaillé fonctionnel et technique qui prend en compte l'accessibilité, les économies d'énergies, la qualité de l'air de même que des travaux importants en maçonnerie, gros œuvre, charpente, serrurerie, menuiseries, plâtrerie, plafonds, plomberie, électricité, réseau informatique, sécurité incendie et intrusion, peinture, sol, et VRD au niveau des accès au bâtiment.

L'élaboration du programme, joint à la présente délibération a fait l'objet de plusieurs réunions d'échange et de partage au sein de l'établissement et en partenariat avec les services.

Le coût des travaux est estimé à 2 815 000 € HT

La maîtrise d'œuvre est quant à elle évaluée à 315 000 € HT

Cette maîtrise d'œuvre correspondra aux missions suivantes :

- Etudes d'esquisse
- Etudes d'avant- projet
- Etudes de projet
- Assistance pour la passation des contrats de travaux
- Visa des études d'exécution
- Direction de l'exécution des contrats de travaux
- Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de parfait achèvement

Autres éléments de missions :

- Les études de diagnostics
- L'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier

Les missions complémentaires suivantes :

- La mission Sécurité Incendie

L'opération de requalification et de mise aux normes va conduire à réaliser un ascenseur situé à l'extérieur du bâtiment. L'intégration de cet ascenseur extérieur sur un bâtiment historique remarquable du XIXème siècle inscrit dans un site classé, demande un effort architectural particulier.

Il est donc nécessaire d'organiser un concours pour le choix du maître d'œuvre (concours sur esquisse essentiellement concentrée sur la description de l'ascenseur et de l'accès au bâtiment) afin de pouvoir sélectionner sur la base d'une esquisse le parti architectural proposé. Après sélection des candidatures, 4 candidats maximum seront amenés à proposer une offre. Chaque équipe ayant remis des prestations écrites et graphiques complètes et conformes au programme et au règlement du concours se verra attribuer une prime de 7 500 € HT.

Conformément à l'article 24 du code des Marchés Publics, le Conseil d'Agglomération doit élire les élus membres du jury, chargés d'analyser, d'examiner les candidatures et les projets.

Le jury de concours sera composé de la manière suivante :

- Le Président de la CAN ou son représentant,
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus en son sein par le Conseil d'agglomération,
- 1/3 de personnes présentant les qualifications exigées des candidats ou des qualifications équivalentes ; ces personnes sont désignées par arrêté du Président du jury.

En outre, seront invités aux réunions du jury avec voix consultative :

- 1 représentant du service de l'Etat chargé de la concurrence (DDCSPP)
- Le Trésorier Principal.

Une commission technique pourra être constituée pour préparer le travail du jury.

Après avis de ce jury et déroulement de la négociation, le Conseil d'Agglomération sera appelé à désigner l'attributaire du marché.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la composition du jury de concours telle qu'indiquée ci-dessus,
- Procéder à l'élection des élus comme membres du jury :

RESULTAT DU VOTE A BULLETINS SECRETS :

- Bulletins dépouillés : 83
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 78
- Sont élus :
 - Membres Titulaires :
 - 1- Mme Elisabeth MAILLARD
 - 2- M. Thierry DEVAUTOUR
 - 3- M. Michel PAILLEY
 - 4- Mme Christelle CHASSAGNE
 - 5- M. Pascal DUFORESTEL
 - Membres suppléants ((les suppléants siègent en cas d'absence de titulaires, dans l'ordre de la liste)
 - 6- Mme Dany BREMAUD
 - 7- M. Alain CHAUFFIER
 - 8- M. Michel PANIER
 - 9- M. Rabah LAÏCHOUR
 - 10- M. Gérard LABORDERIE

- Approuver le programme et l'enveloppe affectée aux travaux soit 2 815 000 € HT,
- Approuver le montant de la prime à verser,
- Autoriser le lancement de la consultation des concepteurs,
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à solliciter les aides financières susceptibles d'être allouées auprès des collectivités concernées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée